



Direction Vie de la Cité

Conseil municipal du 10 décembre 2025 DELIBERATION

Rapporteure : Anne BARBET

Secrétaire de séance : M. Stéphane LARTIGUE

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 28
Nombre de votant-e-s : 25

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, Mme Brigitte ROSSI, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, M. Nicolas MALEIG, Adjoints,
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, Mme Monique ASSO, M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSSENY, M. Jacques MAISONNEUVE, Mme Yona TORCAL, M. Clément SERVAT, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

- M. Jean CONTOU-CARRÈRE donne pouvoir à M. Philippe GARROTÉ,
- M. Iñaki ECHANIZ donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ,
- Mme Françoise STIOPHANE donne pouvoir à Mme Marie SAYERSE,
- M. Daniel LACRAMPE donne pouvoir à M. Clément SERVAT.

Était absent :

- M. Pierre BAHOU

43 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ANNUELLES PAR ANTICIPATION À CERTAINES ASSOCIATIONS

Il est proposé d'attribuer par avance, par délibération spécifique à certaines associations, une quote-part sur le montant de la subvention définitive attribuée l'année suivante.

Cette possibilité permet ainsi aux associations, qui gèrent un budget important ou qui ont en leur sein du personnel dont la masse salariale présente un pourcentage élevé de leurs finances, d'avoir une avance de trésorerie pour faire face à des échéances en début d'année qui peuvent être importantes.

Cette quote-part est définie dans la Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Progrès signée avec l'association.

La Municipalité propose ainsi d'attribuer 50% de la subvention prévisionnelle annuelle 2026 aux associations ci-après :

- BÉARN INITIATIVES ENVIRONNEMENT	10 050.00 €
- CENTRE DE LOISIRS O'4 VENTS	88 599.50 €
- CENTRE SOCIAL LA HAÛT	106 500.00 €
- COMITÉ D'ACTION SOCIALE	6 950.00 €
- F.C. OLRON BÉARN	10 000.00 €
- F.C.O. CYCLISME	4 256.50 €
- F.C.O. RUGBY	26 749.00 €
- HARMONIE MUNICIPALE	35 000.00 €
- J.A.O. BASKET	11 447.00 €
- JAZZ A OLRON	19 435.00 €
- LE MUR	7 000.00 €
- LES AMI·ES DE LA FRICHE	20 500.00 €
- TENNIS CLUB DU PIÉMONT OLRONAIS	2 781.00 €

La Municipalité propose d'attribuer 40% de la subvention prévisionnelle annuelle 2026 à l'association ci-après :

- HAND-BALL CLUB OLRONAIS	10 293.60 €
---------------------------	-------------

La Municipalité propose d'attribuer 25% de la subvention prévisionnelle annuelle 2026 à l'association ci-après :

- RADIO OLRON	4 671.50 €
---------------	------------

Ces montants ne préjugent en rien des subventions qui seront allouées au titre de l'année 2026, qui seront votées lors du Budget Primitif 2026.

M. Le Maire, Mme BISTUÉ, M. BOURI, Mme SAOUTER, M. LOUSTAU, M. NAVARRO et M. VILLALBA sortent et ne participent pas au vote.

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, par **17 voix pour**, et **8 abstentions** (M. SERVAT, M. LACRAMPE, M. LABARTHE, M. PORTESSÉNY, Mme NAVARRO, M. MAISONNEUVE, Mme TORCAL et Mme DUPRIEZ),

- **VOTE** le montant d'acompte de la subvention 2026 attribuée à l'association « Les Ami.es de la friche »,

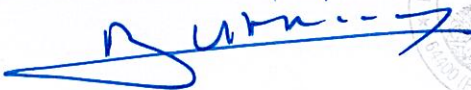
Le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **VOTE** les montants d'acompte des subventions 2026 aux autres associations tels que proposés.

Ainsi délibéré à OLRON Ste-MARIE, ledit jour 10 décembre 2025.

Suivent les signatures.-

AFFICHÉ LE 16/12/2025



Le Maire,



Bernard UTHURRY

